

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2026
Délibération n°2026/066

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, M. Lionel VIBERT

Étaient absents : M. Cédric PERRETIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC, M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 27 août 2026 - Affichage du : 27 août 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9 / Conseillers représentés : 1

Mme Anaïs BRUNET a été élue secrétaire de séance

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 – Décision modificative n° 1

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-21 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable à la collectivité ;

VU l'état des dépréciations de créances pour l'exercice 2026 transmis par la Trésorerie Principale, faisant apparaître un besoin de couverture des créances en reste de plus de deux ans ;

CONSIDÉRANT l'obligation de provisionner le risque de non-recouvrement des titres de recettes émis sur les comptes 41x et 46x ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster le compte de dépréciation 4911 par une dotation de 550,24 € et le compte 4961 par une reprise de 755,00 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits ouverts au compte de dépenses de dotation (6817) sont insuffisants et qu'il convient de procéder à une décision modificative par virement interne au sein de la section de Fonctionnement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE les opérations d'ajustement des dépréciations de créances telles que demandées par la Trésorerie Principale pour l'exercice 2026.

Pour permettre le mandatement de l'opération d'ordre mixte au compte 6817, ADOPTE la Décision Modificative N° 1 équilibrée à l'intérieur de la section de fonctionnement comme suit :

Chapitre/Nature	Désignation	Diminution (€)	Augmentation (€)
Chapitre 011/Compte 61521	Entretien et réparations sur terrains	550,24 €	0,00 €
Chapitre 68/Compte 6817	Dotations aux provisions créances	0,00 €	550,24 €
TOTAL SECTION DÉPENSES	Mouvement intra-section	550,24 €	550,24 €

PREND ACTE que l'opération de reprise sur provisions au compte 7817 pour un montant de 755,00 € (titre d'ordre mixte) s'exécutera sur les crédits de recettes déjà ouverts au Chapitre 78, sans nécessiter de modification réglementaire de l'équilibre initial, ou viendra constater un excédent de recettes de fonctionnement de plein droit de 755,00 €.

AUTORISRE le maire à signer toutes les pièces comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération (mandat au 6817 et titre au 7817) et à transmettre cet acte au représentant de l'État et au Comptable Public.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **11 SEP. 2026**

La Secrétaire de séance,



Anaïs BRUNET

Le Maire,



Roland DRAVET

